



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : 14 mai 2019
à : 14h

Présidence : M. Bernard JAHIER

Présents : MM. Jean-Louis GAUDREAU, Maurice FOURNILLON

Assistent à la séance : MM. LEPAPE Aymeric, Secrétaire du service Terrains et Installations Sportives, MALBRAND Guy (CFTIS) et DESOEUVRES Alain, Secrétaire Général LCVLF

☆☆☆☆☆☆☆☆

Objet : Réunion ce jour pour informations et formation de la CRTIS LCVL en présence de M. MALBRAND Guy, Membre de la CFTIS

Sujets abordés : Mise en place des PV format unique et étude des dossiers en cours

1. DISTRICT DU CHER

1.1. Classement initial

- **ST GEORGES DE POISIEUX - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 182090102**

Cette installation n'a jamais été classée.

Demande de classement du 20/03/2019.

La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau en niveau Foot A8 jusqu'au 20/03/2029

1.2. Classement d'une installation

- **ST GEORGES DE POISIEUX - STADE MUNICIPAL - NNI 182090101**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/09/2019.

- Demande de classement le 28/03/2019.

La CRTIS prononce le classement de cette installation en niveau 6 jusqu'au 01/09/2029.

- **LIGNIERES - STADE JACQUES DALLOUX 1 - NNI 181270101**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/09/2019.

- Demande de classement le 15/03/2019.
- PV de CDS du 08/11/2005.

La CRTIS prononce le classement de cette installation en niveau 6 jusqu'au 01/09/2029.

- **CHARENTON DU CHER - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 180520101**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/09/2019.

- Demande de classement le 26/03/2019.
- PV de CDS du 08/12/2016.

La CRTIS prononce le classement de cette installation en niveau 6 jusqu'au 26/03/2029.

- **BAUGY - STADE ANDRÉ GUILLEMIN - NNI 180230101**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/09/2019.

- Demande de classement le 20/03/2019.

Fournir Attestation de capacité de la tribune ou AOP avec PV de CDS concernant la tribune

La CRTIS prononce le classement de cette installation en niveau 6 jusqu'au 20/03/2029

- **BENGY SUR CRAON - STADE JACQUES DE SOUZA - NNI 180270101**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/09/2019.

- Demande de classement le 18/03/2019.

La CRTIS prononce le classement de cette installation en niveau 6 jusqu'au 18/03/2029

- **CHATEAUNEUF SUR CHER - STADE SERGE DECROIX 1 - NNI 180580101**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/09/2019.

- Demande de classement le 09/04/2019.
- Plans vestiaires (1 de 20m2 et un autre de 16m2 non conformes pour un classement N5)

La CRTIS prononce le classement de cette installation en niveau 6 jusqu'au 09/04/2029.

- **ST JUST - STADE MUNICIPAL - NNI 182180101**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 01/09/2019.

- Demande de classement le 26/03/2019.

La CRTIS prononce le classement de cette installation en niveau 6 jusqu'au 26/03/2029.

- **ST HILAIRE DE COURT - STADE A. RICHARD - NNI 182140101**

Cette installation était classée en niveau Foot A11 jusqu'au 01/09/2019.

- Demande de classement le 19/03/2019.
- Plans vestiaires

La CRTIS rappelle que la zone de sécurité ligne de touche/premier obstacle doit être obligatoirement à 2m50)

La CRTIS prononce le classement de cette installation en niveau Foot A11 jusqu'au 19/03/2029

- **VIERZON - STADE DE CHAILLOT 1- NNI 182790301**

Cette installation était classée en niveau 6 jusqu'au 24/03/2019.

- Demande de classement le 01/04/2019.
- Plans vestiaires et aire de jeu

La CRTIS prononce le classement de cette installation en niveau 6 jusqu'au 01/04/2029

1.3. Classement d'un éclairage

- **VIERZON - STADE DE BROUHOT 1 – NNI 182790101**

Cet éclairage était classé en niveau E3 jusqu'au 25/11/2018

Eclairage moyen horizontal : 360 Lux

Facteur d'uniformité : 0.73

Rapport Emin/Emaxi : 0.61

La CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

- **ST GERMAIN DU PUY - STADE HENRI LUQUET – NNI 182130101**

Cet éclairage était classé en niveau E4 jusqu'au 22/07/2019

Eclairement moyen horizontal : 301 Lux

Facteur d'uniformité : 0.75

Rapport Emin/Emaxi : 0.61

La CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

- **MEHUN SUR YEVRE - STADE ANDRÉ POITRENEAU 1 – NNI 181410101**

Cet éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 17/12/2018

Eclairement moyen horizontal : 249 Lux

Facteur d'uniformité : 0.76

Rapport Emin/Emaxi : 0.54

La CRTIS classe l'éclairage de cette installation en niveau E5.

2. DISTRICT DE L'INDRE ET LOIRE

2.1. Changement de niveau d'une installation

- **SAVONNIERES - STADE DU BRAY 1 - NNI 372430201**

Cette installation était classée jusqu'au 19/03/2028 en niveau 6.

Après étude et suite aux travaux réalisés sur les vestiaires.

La CRTIS prononce le classement de cette installation en niveau 5 jusqu'au 14/05/2029

2.2. Classement d'une installation

- **MONTLOUIS SUR LOIRE - STADE EUGÈNE CHOLET 1 - NNI 371560101**

La CRTIS prend note de l'avis préalable et transmet à la CFTIS pour avis.

2.3. Classement d'un éclairage

- **LA RICHE - STADE DU PETIT PLESSIS 1 - NNI 371950101**

Eclairement moyen horizontal : 213 Lux

Facteur d'uniformité : 0.70

Rapport Emin/Emaxi : 0.48

Revoir 4^{ème} trimestre 2019. Déclassé de E4 – Niveau ce jour E5.

La CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

2.4. Demande d'avis préalable d'un éclairage

- **MONTLOUIS SUR LOIRE - STADE EUGÈNE CHOLET 1 - NNI 371560101**

La CRTIS prend note de l'avis préalable et transmet à la CFTIS pour avis.

2.5. Classement gymnases (Futsal)

- Mise à jour des gymnases sur le tableau général
- Les Commissions restent à la disposition des municipalités pour toutes demandes de classements de leurs gymnases

3. DIVERS

Prochaine réunion à déterminer

Le Président de la Commission
Bernard JAHIER

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis GAUDREAU

PUBLIÉ LE 20.05.19